

ANNEXE 2 : MODALITES ET DATES D'INSCRIPTION **2020 / 2021**

Ouverture de l'Accueil de Loisirs :

Vacances d'automne :	du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2020
Vacances d'hiver :	du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021
Vacances de printemps :	du mardi 26 avril au vendredi 7 mars 2021
Vacances d'été :	du mercredi 7 juillet au mercredi 1er septembre 2021

Modalités (Se référer au règlement intérieur) :

1. Retrait et dépôt des dossiers d'inscription à l'accueil de la Mairie
 2. Traitement des dossiers
 3. Facturation
 4. Paiement en Mairie suivant le calendrier ci-dessous
- ✓ Date butoir du dépôt des dossiers :
- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Vacances de toussaint : | le vendredi 25 septembre 2020 |
| Vacances d'hiver : | le vendredi 29 janvier 2021 |
| Vacances de printemps : | le vendredi 2 avril 2021 |
| Vacances d'été : | le vendredi 4 juin 2021 |
- ✓ Dates de paiement à réception de la facture et au plus tard la semaine précédant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant. La réception de la facture vaut validation de l'inscription.

En cas de difficultés financières, veuillez vous mettre en rapport avec le service du CCAS, aucun enfant ne pourra être accepté à l'Accueil de Loisirs sans le paiement honoré.

• Délais d'inscription aux mercredis loisirs :

Au plus tard, le 15 de chaque mois pour le mois suivant

• Séjours :

(Conditions d'admission : se reporter aux articles 7 et 8 du règlement intérieur)

Hiver 2021 : dates à définir...

Eté 2021 : dates à définir...